

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités

Décision du 20 décembre 2022

**portant approbation des modifications du statut du personnel de la RATP adoptées par
délibération du conseil d'administration de la RATP en date du 6 octobre 2022**

NOR : TRET2219933S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 60-1362 du 19 décembre 1960 créant une commission mixte chargée d'élaborer le statut du personnel de la Régie autonome des transports parisiens, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2022-251 du 24 février 2022 relatif au statut de la Régie autonome des transports parisiens, notamment son article 10 ;

Vu l'avis émis par la commission du statut du personnel de la RATP réunie le 5 septembre 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la RATP du 6 octobre 2022 ;

Vu l'avis de la commission interministérielle d'audit salarial du secteur public (CIASSP) du 18 novembre 2022,

(1) Le texte modifié par la présente décision peut être consulté, dans sa version issue de cette modification, auprès de la Régie Autonome des Transports Parisiens.

Décident :

Article 1^{er}

Les modifications apportées au statut du personnel de la RATP, annexées à la présente décision (1), sont approuvées.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 20 décembre 2022

Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports,
Pour le ministre et par délégation,

Thierry COQUIL

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Pour le ministre et par délégation,

Alexis ZAJDENWEBER

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,

Laurent PICHARD

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,

Delphine CHAUMEL

(1) Le texte modifié par la présente décision peut être consulté, dans sa version issue de cette modification, auprès de la Régie Autonome des Transports Parisiens.